

Information presse - 16 juin 2017

Assemblée Générale de la Fédération de l'Industrie du Béton le 16 juin au CESE Les contributions de l'Industrie du Béton à l'aménagement des territoires

L'Assemblée Générale de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) s'est tenue le 16 juin 2017 au Conseil économique social et environnemental (CESE) au sein du Palais d'Iéna de Paris, sur le thème Les contributions de l'Industrie du Béton à l'aménagement des territoires.

À l'heure des choix en matière de projets, d'investissements et de réglementations, la Fédération a profité de son AG pour réunir les acteurs de son environnement, parties prenantes avec les industriels du béton, **pour répondre à l'urgence de construire et de réaménager logements et infrastructures dans les territoires.**

Cette rencontre a été l'occasion de démontrer la capacité de l'Industrie du Béton à **relier les problématiques de logement, d'urbanisme, d'emploi, de gestion des déchets ou de circuits courts**, pour relever les nouveaux défis économiques, environnementaux et sociétaux, au travers des Smart Systèmes en Béton développés par ses industriels.

Les Smart Systèmes en Béton incarnent le nouveau programme de valorisation de l'Industrie du Béton et de l'intelligence embarquée dans chacun de ses systèmes, en termes d'économie des territoires, de préservation des ressources, d'optimisation des conceptions et de rationalisation de la production.

Introduits par **Carole COUVERT, vice-présidente du CESE**, les débats ont permis de dresser un état des lieux des attentes des acteurs de l'aménagement des territoires et d'exprimer **la vision prospective de l'Industrie du Béton et son engagement pour les accompagner au plus près dans leurs démarches d'innovation.**

L'aménagement du territoire pour répondre aux besoins de logements : interventions de Philippe MÉRAUD, administrateur de la section Aménagement durable des territoires, CESE, et Philippe GRUAT, président de la FIB

L'aménagement du territoire, pour répondre aux besoins de logements, est un des enjeux essentiels relevés et traités par le CESE, qui souhaite aussi y inscrire le changement climatique et la biodiversité, en tant que **porteurs de solutions innovantes**. Améliorer la situation des quartiers figure parmi ses priorités, tant l'importance de l'enjeu de la cohésion urbaine justifie de relier les problématiques de la politique des territoires à la rénovation urbaine. Les propositions du CESE prennent en compte **la diversité des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, pour conforter leur accessibilité physique et numérique, et pour y renforcer la préservation des sols, la qualité de l'urbanisme et l'accès aux services de proximité.**

Le CESE formule aussi des préconisations visant à **améliorer leur attractivité, à y renforcer l'emploi et la formation**. Cette volonté est aussi celle de l'Industrie du Béton en apportant **une contribution essentielle à l'activité économique des territoires**, par un fort ancrage dans la vie locale, en offrant des emplois directs et des métiers de proximité, non délocalisables, **qui participent pleinement au dynamisme et à la création de valeurs dans les territoires.**

Des territoires, gisements d'activités : interventions de Philippe GRUAT et Raoul de PARISOT, président de la Filière Béton

Pour revitaliser les territoires, véritables gisements d'activités, la Filière Béton s'est mobilisée pour interpellier les candidats aux élections présidentielles et législatives, au travers de 7 propositions. Qu'il s'agisse de conjuguer optimisation de l'espace urbain et qualité de vie, renforcer les liens entre métropoles et territoires, revaloriser l'excellence française en matière de construction, les réponses de la filière béton s'inscrivent dans une vision plus globale des territoires, acceptable par la société en général et les usagers en particulier.

Ancrée dans la nouvelle économie, numérique et de fonctionnalité, ses contributions sont essentielles **pour favoriser le maintien des emplois dans les territoires, prendre en compte leur diversité, connecter milieux ruraux, urbains et périurbains.**

Nouvelle Réglementation E+C- et Territoires : interventions de Jean-Jacques BARRAULT, Les Constructeurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB), Laurent GRALL, Entreprises Générales de France BTP (EGF-BTP), Christian HERRERIA, président de la Commission Marché Bâtiment, FIB et Lionel MONFRONT, directeur Produits Marchés, Cerib.

Avec la prise en compte de la réduction carbone et de la diminution de l'empreinte environnementale, sur une période de 50 ans, et à l'horizon 2020, la généralisation des bâtiments publics à énergie positive, **la future réglementation pour les bâtiments neufs E+C- (Énergie Positive & Réduction Carbone), qui concerne tous les matériaux, connaît une accélération avec le lancement par les pouvoirs publics de l'expérimentation E+C- et du label associé.**

Sa phase expérimentale de 18 mois est une démarche innovante qui consiste à déposer des projets en phase de conception ou en phase de réalisation dans un Observatoire. **Cet observatoire se doit d'être représentatif dans ses choix, en termes de matériaux et de solutions pour les maisons individuelles, le petit et grand collectif** et les bâtiments tertiaires et commerciaux.

L'industrie du Béton se mobilise pour l'anticiper et **faire valoir les solutions préfabriquées en béton, au travers d'expérimentations valorisant leur capacité à s'inscrire dans l'économie circulaire.** A ce stade, les enjeux pour les grandes entreprises, et à fortiori pour les plus petites, sont de taille. Cette nouvelle réglementation doit aussi être acceptable, en termes de coût pour les promoteurs, les propriétaires, et en particulier les primo-accédants.

Le concept d'économie circulaire : interventions de Thierry BURLLOT, vice-président de la Région Bretagne, chargé de l'environnement, de la biodiversité et des déchets, Michel RAPHALEN, président de la Région Ouest FIB et DG de la société CELTYS et Patrick Rougeau, directeur Matériaux et Technologies du Béton au Cerib

Dans le BTP, le concept d'économie circulaire constitue un enjeu clé, tant s'inscrire dans le cadre des économies ou d'une logique de boucle vertueuse est une nécessité pour tous les secteurs d'activité, et tout particulièrement pour le monde de la construction. Les attentes des Régions, telle que la Bretagne, sont fortes et le cadre législatif et réglementaire est très ambitieux.

« Le Plan national Déchets, Directive cadre déchets » vise à transformer un déchet en une nouvelle ressource, et en particulier à **accélérer le recyclage et la valorisation des ressources minérales, qui sont par nature les plus faciles à recycler.** Le principe est déjà à l'œuvre dans l'Industrie du Béton, **avec la mise à disposition de solutions qui permettent de préserver les ressources, mais aussi de limiter la production de déchets non réutilisés.**

Le programme de recherches du Cerib comporte plusieurs études dans ce domaine et le Centre participe aux projets nationaux RECYBETON et DEMODULOR. De leur côté, les industriels du béton travaillent aussi à la réduction de l'impact de leur activité tant sur la ressource que globalement sur l'environnement. Avec l'appui du Cerib, leur objectif est **de concevoir des ouvrages faciles à déconstruire, de façon sélective pour trier et séparer les matériaux puis les recycler, et d'utiliser les matériaux recyclés pour d'autres emplois** (ex : sous couche routière). Marbre d'ici est un autre exemple d'économie circulaire au service de la transition urbaine et écologique. Imaginée par l'artiste plasticien Stefan Shankland, cette nouvelle matière, produite localement à partir de déchets du BTP recyclés, a été formulée avec l'aide du Cerib (un référentiel est en cours).

Pour des infrastructures pérennes et une gestion responsable de l'eau : interventions d'Amélie RENAUD, directrice territoriale « Paris et petite couronne », Jean-Pascal DEPARROIS, président de la Région Nord Normandie FIB et DG de la société BLARD, et l'interview d'Alain GRIZAUD, président de Canalisateurs de France

En termes d'assainissement, les industriels du béton disposent d'une **large panoplie de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement, pour contribuer à préserver les ressources naturelles, en collectant, gérant et traitant les eaux usées ou pluviales.**

Coordonnées par l'ASTEE, avec les principaux acteurs des réseaux d'eau, **les Chartes Qualité des réseaux d'eau et d'assainissement** sont des outils à destination de l'ensemble des acteurs parties prenantes des travaux de création, de reconstruction, d'entretien ou de réhabilitation des réseaux. Canalisateurs de France, la FIB et le Cerib, notamment, en sont partenaires depuis leur origine.

Dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement seront obligatoirement transférées aux intercommunalités à fiscalité propre (EPCI - FP), à l'échéance 2020. Cette réforme signe également la fin de la gestion communale de l'eau potable. La loi NOTRe est néanmoins l'argument clef utilisé par les collectivités pour ne pas investir, au prétexte de ne pas savoir ce qu'elles deviendront demain.

Ainsi, **l'urgence des Canalisateurs de France est bien de changer l'état d'esprit des élus,** de les informer de ces nouvelles dispositions, et d'être suffisamment pédagogues pour les aider à se repérer dans la jungle des financements et des subventions, afin qu'ils favorisent à nouveau leurs investissements sur les travaux de canalisation. **Mobiliser les collectivités est aujourd'hui primordial, eu égard aux enjeux que représente le bon entretien des réseaux, en termes environnementaux, économiques et sociaux pour les citoyens.**

L'exemple du Grand Paris : interventions de Jean-François STOLL, conseiller auprès de Philippe YVIN, président de la société du Grand Paris et Philippe GRUAT

La Société du Grand Paris n'a pas oublié d'intégrer les PME franciliennes à ses grands projets, en recommandant pour ses marchés le respect de la part de 20 % de travaux réservés aux PME, dans le cadre d'un observatoire des PME, auquel la FIB souhaite adhérer. Les projets du Grand Paris, qui représentent environ 108 milliards d'euros d'investissements supplémentaires à l'horizon 2030 et dont l'impact sera très conséquent à terme pour l'économie régionale, ouvrent des opportunités de marchés importantes pour les TPE/PME et ETI et permettront de pérenniser l'économie régionale. Les PME doivent pouvoir tirer parti de cette formidable opportunité.

La création du Grand Paris Express, piloté par la SGP, prévoit de doubler la taille du métro francilien à l'échelle de l'agglomération et de créer quatre lignes de métro supplémentaires, permettant la construction de 68 nouvelles gares. Le Grand Paris devrait générer *a minima* 60 milliards d'euros de PIB supplémentaires à long terme pour la région Île-de-France, voire plus de 100 milliards d'euros selon des économistes plus optimistes.

La FIB est partenaire de la plateforme des investissements du Grand Paris développée par la CCI Paris Ile-de-France, dans le but d'informer les entreprises sur les projets d'investissements (transport, logement, aménagement, « smart city »), suffisamment en amont des futurs appels d'offres, via une plateforme digitale. Dans ce cadre, la FIB organise régulièrement des rencontres avec des maîtres d'ouvrage, **pour valoriser les atouts des solutions préfabriquées, notamment dans les domaines de la conception, de la production, de la logistique chantier, de la démolition au recyclage.**

Les industriels du béton sont prêts à relever ce défi, mais rappellent leur crainte **de voir la main d'œuvre illégale des entreprises impacter leur compétitivité.** C'est pourquoi, la FIB a interpellé les pouvoirs publics **pour intensifier les contrôles sur les chantiers et vérifier les offres « anormalement basses » reçues dans le cadre des marchés publics.** Alors que les chantiers d'avenir du Grand Paris doivent innover sur tous les fronts pour s'inscrire pleinement dans la mutation environnementale et numérique du secteur, les industriels du béton ne doivent pas être pénalisés dans leur capacité d'innovation. Ils sont à même de proposer pour chaque projet **les solutions intelligentes, porteuses de nouvelles fonctionnalités, en termes de dépollution, de recyclage.... les plus adaptées pour répondre aux fortes attentes des donneurs d'ordre et des usagers.**

Conjoncture de l'Industrie du Béton 2017 : une belle croissance de l'activité pour les produits à destination du bâtiment et une stabilisation pour ceux destinés aux travaux publics

Les produits préfabriqués en béton à destination du bâtiment, représentant près des deux tiers des produits fabriqués par l'Industrie du Béton, couvrent tous les usages du cadre de vie : maisons individuelles isolées et groupées, logements collectifs et résidentiels, et, pour le secteur tertiaire, tous les usages industriels, commerciaux et logistiques. Ils rassemblent les solutions de maçonnerie, composants pour murs, éléments pour planchers, conduits de fumée, tuiles en béton, escaliers, éléments de structures et ossatures...

Ces produits ont enregistré **une croissance moyenne de l'ordre de + 3% sur l'année 2016**. En effet, dans un contexte de taux d'intérêt aux prêts immobiliers historiquement bas (de l'ordre de 1,30 % à fin 2016 selon l'Observatoire du financement des marchés résidentiels - Crédit Logement) et de soutien public à l'investissement locatif, le marché du logement neuf connaît un franc redressement. Une dynamique qui est aussi solide pour les maisons individuelles que dans le segment du collectif.

Sur le premier trimestre 2017, quel que soit le segment, individuel ou collectif, **les indicateurs des produits en béton confirment la reprise dans le secteur du logement : +7 % en volume pour les blocs béton, +11 % pour les poutrelles (armées et précontraintes réunies), +9,5 % pour les prédalles**.

On assiste aujourd'hui à deux phénomènes : le premier concerne les entreprises de mise en œuvre qui ont parfois des difficultés pour répondre aux demandes ; en effet, la contraction de l'activité des années précédentes a entraîné une réduction de la main d'œuvre. La seconde est de gérer au mieux cette reprise sur la durée. Quant aux CMistes et aux promoteurs, l'année 2017 est quasiment bouclée et certains pensent déjà à 2018 !

Portés par les indicateurs positifs pour le logement et un secteur non-résidentiel qui devrait également retrouver un peu de croissance, la Fédération affiche un optimisme prudent pour l'ensemble de l'année 2017. Les indicateurs avant-coureurs laissent entrevoir une confirmation de la croissance aussi bien pour la construction résidentielle que pour le non-résidentiel. Elle projette **une hausse de l'ordre de +4 à +6% pour les produits à destination du bâtiment en 2017**.

Les produits préfabriqués en béton à destination des travaux publics et du génie civil, représentant un tiers des produits fabriqués par l'Industrie du Béton, couvrent tous les besoins en termes d'environnement, d'aménagement des espaces publics, de collecte, gestion et traitement des eaux, de génie routier et transport. Ils rassemblent les tuyaux et ouvrages d'assainissement, ouvrages hydrauliques, d'épuration, bordures et caniveaux, produits d'environnement et de revêtement de sol, clôtures en béton, écrans acoustiques, ouvrages de génie civil, tels que les ponts, éléments ferroviaires ou de télécommunications, réseaux électriques...

Pour ces produits, le contexte est différent. 2016 n'a certes pas vu le scénario catastrophe qui était annoncé, **mais le marché s'est stabilisé à un niveau toujours bas, à 0,1 % pour 2016**. L'activité des travaux publics reste timide et même décevante en ce début 2017, qui sera une année par ailleurs déterminante pour la suite, compte tenu de l'importance de la dépense publique dans ce segment.

On relève **quelques évolutions positives sur le premier trimestre 2017 concernant les produits en béton suivants : +9 % pour les regards, +2 % pour les tuyaux armés et +0,4 % pour les bordures, soit +1,9 % pour l'ensemble de ces produits**.

A noter de très fortes disparités constatées entre et au sein même des territoires. Les projets existent, les consultations sont plus nombreuses, mais les collectivités restent vigilantes et parfois frileuses, dans l'attente aussi des premières décisions des pouvoirs publics relatives aux dotations budgétaires et interrogatives sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers.

Mais 2017 sera probablement aussi une année de retour de l'inflation sur les coûts des matières premières, après des années de baisse. Dans un tel contexte, les premières mesures prises par le nouveau Gouvernement constitueront bien sûr un test pour le secteur de la construction, mais **la confiance reste le maître mot pour les industriels du béton.**

À propos de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)

La FIB concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente **100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises industrielles locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables.**

www.fib.org

L'Industrie du Béton représente :

- **550** entreprises
- **800** sites de production
- un CA de **2,3** milliards d'€ départ usine, hors taxes et hors transport
- un volume de **19** millions de tonnes de produits en béton
- **18 000** salariés hautement qualifiés, formés localement et intégrés à la vie des territoires.

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne

06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr

@patdesmerger - f : campagne-presse - in : fr.linkedin.com/in/patdesmerger